

égalité — cartes, schémas & acteurs

Comprendre l'égalité par les cartes, les schémas et les acteurs — Corrigé

Durée indicative : **55 min**

Prénom :

Corrigé détaillé

Exercice 1 — Maîtriser les notions essentielles

- L'égalité en droit signifie que tous les citoyens ont les mêmes droits et sont soumis aux mêmes lois. L'égalité sociale concerne la réduction des écarts de conditions de vie afin que chacun puisse accéder aux droits essentiels comme l'éducation, la santé, la justice, l'emploi ou la protection sociale.
- Un exemple d'égalité civique est le principe « un citoyen, une voix » lors d'une élection au suffrage universel. Chaque électeur dispose du même poids dans le vote, quelle que soit sa situation sociale.
- L'égalité des chances ne garantit pas que tous obtiennent le même résultat. Elle vise à faire en sorte que chacun puisse réussir selon ses capacités et son travail, malgré des inégalités de départ liées par exemple au milieu social, au territoire ou au handicap.
- Une discrimination est un traitement défavorable interdit par la loi, fondé sur un critère protégé. Par exemple, refuser un emploi à une personne en raison de son origine, de son sexe, de sa religion ou de son handicap est une discrimination.

Exercice 2 — Lire une carte des inégalités territoriales

- Deux types de services dont l'accès peut varier selon les territoires sont, par exemple, les établissements de santé et les transports. On peut aussi citer les établissements scolaires ou les services administratifs.
- Une inégalité d'accès aux services publics peut menacer l'égalité des chances car elle ne donne pas à tous les habitants les mêmes possibilités de se soigner, d'étudier, de se déplacer ou d'effectuer des démarches. Le lieu de résidence peut alors devenir un facteur d'inégalité.
- La carte rend visible la manière dont l'égalité se manifeste dans l'espace. Elle montre que l'égalité n'est pas seulement un principe inscrit dans les textes : elle dépend aussi de l'accès réel des habitants aux services et aux équipements dans leur territoire.
- Un acteur public possible est l'État, qui peut financer ou organiser des services publics. Une collectivité territoriale peut aussi agir, par exemple en développant les transports, en soutenant des équipements de proximité ou en facilitant l'accès aux services locaux.

Exercice 3 — Construire un schéma des formes d'égalité

- Égalité en droit : tous les citoyens bénéficient des mêmes droits et sont soumis aux mêmes lois. Exemple : l'article 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 affirme que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.
- Égalité des chances : chacun doit pouvoir réussir sans être limité par ses inégalités de départ. Exemple : des dispositifs d'aide scolaire, d'accompagnement des élèves ou d'aménagements pour les élèves en situation de handicap peuvent favoriser l'accès à la réussite.
- Lutte contre les discriminations : il s'agit d'empêcher et de sanctionner les traitements défavorables fondés sur des critères interdits. Exemple : la justice peut sanctionner un refus d'embauche fondé sur l'origine, le sexe, la religion ou le handicap.
- Ces trois dimensions sont complémentaires car l'égalité doit être reconnue par les textes, rendue possible par des politiques concrètes et protégée contre les discriminations.

Exercice 4 — Identifier les acteurs et rédiger une réponse argumentée

- L'État adopte et applique des lois, finance des politiques publiques et garantit les droits. La justice sanctionne les discriminations et protège les victimes. Une collectivité territoriale agit à l'échelle locale, par exemple dans les transports, les équipements ou les services de proximité. Une association peut accompagner des personnes, défendre des droits ou sensibiliser le public. Un établissement scolaire transmet les valeurs de la République et lutte contre les discriminations au quotidien.
- Un citoyen peut contribuer à l'égalité en respectant les droits des autres, en refusant les propos ou actes discriminatoires, en signalant une injustice, en s'engageant dans une association ou en participant à la vie démocratique par le vote et le débat.
- L'égalité est d'abord un principe juridique car elle est affirmée dans les grands textes de la République, comme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et la Constitution. Elle signifie que les citoyens ont les mêmes droits et sont soumis aux mêmes lois. Mais elle est aussi un enjeu concret de société, car les individus ne vivent pas tous dans les mêmes conditions. Les inégalités sociales, territoriales ou les discriminations peuvent limiter l'accès réel à l'éducation, à la santé, à l'emploi ou à la participation démocratique. C'est pourquoi plusieurs acteurs, comme l'État, la justice, les collectivités, les associations, l'école et les citoyens, doivent agir pour rendre l'égalité effective.